

Démarche « Villes et villages fleuris » 2018 / Département de la Sarthe

Commune : **Vancé**

Visite du jury : 11 septembre 2018

Points forts :

- Très bonne présentation de la commune
- Bonne motivation et implication des élus
- Bonne diversité de plantes (vivaces, nuances de couleur, plantes mellifères)
- Enherbement du cimetière
- Projet de plantes grimpantes pour l'habillage du mur (rosier de banks)
- Echange inter-communes pour le concours des maisons fleuries

Pistes de progrès, recommandations :

- Enlever les jardinières autour de l'église pour les placer autour du monument aux morts. Privilégier la plantation de pleine-terre autour de l'église, tout en conservant le paillage minéral.
Plantes conseillées : graminées, perovskia, lavande, achillée, aneth (toutes ces plantes peuvent être en plein soleil).
- Pour le lavoir et ses environs, choisir des plantes dont l'environnement local est adapté au milieu humide. Enlever les suspensions.
Plantes conseillées : pour la pente : géranium vivace, lierre panaché, pervenche, eupatoire à feuille de chanvre, salicaire.
Pour les bords de l'eau : iris, fougère, austra.
Pieds de mur du lavoir : valériane.
- Limiter l'hors-sol et privilégier les plantations en pleine-terre lorsque cela est possible.
- Planter des plantes odorantes dans les bacs en bois près de l'église.
Plantes conseillées : sarcococca
- Pour le parterre devant le préau de l'école : plantes conseillées : gaura (pour le volume), paillage organique

Pour information :

Les formations proposées par le CAUE de la Sarthe :

- formations du CAUE : <https://www.caue-sarthe.com/formations-elus-et-agents-de-collectivites/>